

Aide-mémoire partenariat (divorce)

Viellir ensemble – Entre idée et réalité :
Les statistiques le prouvent, une union sur deux se termine par un divorce. Un divorce change aussi la situation de prévoyance.

- Les prestations des assurances sociales changent – La protection d'assurance est-elle suffisante?
- Qui s'occupe des enfants lorsqu'il leur arrive quelque chose? La couverture financière est-elle suffisante?
- Les assurances existantes doivent être réparties – La couverture financière correspond-t-elle à vos besoins?

	Invalidité		Décès	
	Accident	Maladie	Accident	Maladie
Assurances sociales: Couverture des divorcés				
Du premier pilier	Rente AI pour les personnes concernées, rente AI pour enfant		Rente pour veuve ou veuf et rente orphelin de l'AVS	
Premier pilier: Splitting AVS	Le divorce conduit au splitting (répartition des prétentions de rente acquise durant le mariage). Modification probable des prestations.		Le divorce conduit au splitting (répartition des prétentions de rente acquise durant le mariage). Modification probable des prestations.	
Prestations du deuxième pilier	Rente de l'assurance maladie LAA	Rente et rente pour enfant de la caisse de pension	Rente pour veuve ou veuf et rente orphelin de la LAA et/ou de la caisse de pension.	
Deuxième pilier LPP: Répartition du capital de libre passage	Le divorce conduit à la répartition du capital de libre passage de la caisse de pension acquis durant le mariage et à la modification des prestations.		Le divorce conduit à la répartition du capital de libre passage de la caisse de pension acquis durant le mariage et à la modification des prestations.	
A quoi prendre garde Prévoyance après le divorce				
Couverture supplémentaire	Selon revenu: Les prestations des assurances sociales plutôt insuffisantes. Couverture supplémentaire nécessaire.		Selon revenu: Les prestations des assurances sociales plutôt insuffisantes. Couverture supplémentaire nécessaire.	
Couverture pour les enfants	Vérifiez dans quelle mesure une couverture supplémentaire est nécessaire pour vos enfants.		Vérifiez dans quelle mesure une couverture supplémentaire est nécessaire pour vos enfants.	
Solutions possibles: Prévoyance après le divorce				
Assurance risque	Prestations supplémentaires sous forme de rente ou de capital		Prestations supplémentaires sous forme de capital.	

Assurance vie	L'exemption des primes garantit l'objectif d'épargne également en cas d'invalidité.	Les assurances vie avec épargne garantissent des prestations également en cas de décès
Bénéficiaire libre dans le cadre du 3ème pilier		Faites de votre partenaire le bénéficiaire d'une assurance vie du pilier 3b – indépendamment du droit sur les successions.

Les rentes pour veuves et veufs des assurances sociales sont liées à des conditions définies.

Les rentes pour enfants et les rentes orphelins sont versés pour les enfants jusqu'à 18 ans – et jusqu'à 25 pour les enfants en formation.

Aide-mémoire